P.V de la commission sportive départementale du 18/12/2013

(Maison des sports à 18H30)

Présents : Pascal BOYER, Eric DUCOS, Michel KERISIT, Jacques LABRUE, Jacques SORIEUX

Absents excusés : Claude BROSSARD

Ordre du jour :

1) Adoption du PV de la dernière CSD
2) Compte-rendu de la CSR du 2 novembre 2013
3) Championnat par équipes : point sur la 1ère phase, montées et descentes à mi-saison
4) Réforme du championnat par équipes
5) Epreuves individuelles : point sur la 1ère phase
6) Règlements
7) Questions diverses

---

1) Adoption du PV de la dernière CSD

Le PV de la CSD du 23/05/2013 est adopté à l'unanimité.

2) Compte-rendu de la CSR du 2 novembre 2013

- La CSR a d'abord fait le point sur les litiges des 3 premières journées de championnat par équipes. Une rencontre a posé problème lors de la 1ére journée. En R2 B, l'équipe de ST DIVY SPORT 3 a fait joué un joueur qui n'était pas licencié. ST DIVY SPORT 3 perd donc la rencontre par pénalité.
- Ensuite, la CSR évoque la réforme du championnat par équipes mise en place en début de la saison. Les premières remontées, ou plutôt les premiers bruits entendus, font état d'avis partagés. Un point semble toutefois faire l'unanimité, c'est le fait qu'aucun placement ne soit imposé et que les n°1 ne se rencontrent pas forcément.
- La CSR fait le point sur la participation féminine au critérium fédéral. Malgré le fait que toutes les féminines aient été prises en régionale lorsque c'était nécessaire, il n'y avait, au 1er tour, que 11 benjamines, 16 minimes, 12 cadettes, 14 juniors et 12 seniors. Il est à noter que, notamment en cadettes, certaines joueuses qui s'inscrivaient pour la 1ère fois au critérium fédéral ont préféré déclarer forfait que de se présenter en régionale.
- Vu cette désaffection et l'absence de joueuses en départementale, Michel KERISIT propose de passer dès le 2ème tour à 12 joueuses dans toutes les catégories féminines. Michel COAT rétorque que çà serait dommage pour les minimes qui étaient au complet et pour lesquelles il y a des joueuses en départementale. La CSR vote le statu quo pour le moment.
- La CSR aborde le problème du règlement à appliquer pour les divisions du critérium fédéral comptant 12 joueuses. Le règlement figurant dans l'annuaire régional prévoyait 2 poules de 6, suivies de barrages 2-3 et 4-5. Or, personne n'a fait la même chose au 1er tour. En benjamines, à l'issue des poules, le JA a fait disputer des ¼ de finale croisés ; et, du coup, c'est une 4ème de poule qui a terminée 1ère de la compétition. En seniors, alors qu'il n'y avait que 12 joueuses, le JA a fait 4 poules de 3 joueuses pour pouvoir rester sur un tableau de 16. Enfin, en cadettes, alors qu'il n'y avait que 12 joueuses, le JA a décidé d'appliquer la même règle que dans les tableaux masculins de 24 joueurs, soit 2 poules de 6 suivies de barrage 2-3 et 5-6.
- Après discussions, la CSR décide que s'il y a 12 joueuses ou moins de présentes, le JA doit faire 2 poules de 6 suivies de barrages 2-3 et 5-6 en utilisant, pour gérer la compétition sur SPID déconnecté, un tableau de 24 incomplet. Cette décision va être transmise à tous les JA afin qu'elle soit appliquée à partir du 2ème tour.
- Ensuite, Michel COAT fait le point sur les organisations passées et à venir.

- Enfin, Michel COAT présente à la CSR le nouveau cahier des charges des compétitions qu'il a établi et qui a été adopté par le comité directeur de la Ligue. La principale nouveauté est que çà sera aux organisateurs de fournir des balles 3 étoiles pour la compétition ; et, que pour cela, ils percevront une somme de 4.50 € par table pour une compétition d'un journée et de 6 € par table pour 2 jours de compétition.

3) <u>Championnat par équipes : point sur la 1ère phase, montées et descentes à mi-saison</u>

- En préambule, Michel KERISIT fait le point sur le nombre d'équipes engagées en championnat cette saison. Il y avait en 1ère phase 286 équipes engagées, soit 6 équipes en nationales, 30 en régionale, 126 en départementale le samedi, 66 en départementale le vendredi et 58 en départementale le mardi. Compte tenu du nombre de joueurs évoluant la saison dernière en championnat, on pouvait espérer avoir cette saison 294 équipes engagées. Il manque donc 8 équipes, mais cela ne permet pas de tirer de conclusions définitives sur l'impact de la réforme sur le championnat ; d'autant plus qu'il y aura 8 équipes supplémentaires à s'engager en 2ème phase. Le regret viendra uns nouvelle fois du fait que les forfaits tardifs ont entraîné de nombreuses poules incomplètes en 1ère phase et notamment 2 poules de 6. Le tir sera rectifié en 2ème phase où il y aura certes quelques poules incomplètes, mais avec toujours au moins 7 équipes.
- Dans le championnat corpos, malgré la suppression de la D4, 2 forfaits de dernière minute ont entraînés des poules incomplètes en D1 et en D2. Lors de la 2ème phase, seule la D3 comportera 7 équipes.
- En vétérans, il y avait 19 équipes engagées en 1ère phase, ce qui nous ramène au niveau d'il y a 2 ans où il y en avait 20.
- Michel KERISIT précise qu'il a appliqué la tolérance habituelle sur la date des demandes de licence pour la 1ère journée et fait le point sur les litiges de la 1ère phase:

 # 1ère journée
¤ les équipes de l'AL CANCALE et de la NONAISIENNE qui jouent le mardi n'avaient aucun jouer licencié à l'occasion de la 1ère journée. Compte tenu du fait que c'était la 1ère année où les clubs devaient faire leur licence, il n'y a pas eu de sanction, mais un simple courrier d'avertissement.
¤ D4H : US LAILLE 3 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 7-7 au lieu de 9-5). Suite à la réclamation du club de LAILLE, et compte tenu du fait que c'était la 1ère année où les clubs devaient faire leurs licences, cette sanction a été supprimée.

 # 2ème journée
¤ D3G : US CHATEAUGIRON 6 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée dans des équipes de numéro inférieur, alors qu'un seul était autorisé. Pas de sanction car cela n'a pas eu d'influence sur le résultat de la rencontre.
¤ D4J : JEUNES D'ARGENTRE 4 a fait jouer 2 joueurs mutés. Sanction : les parties disputées par un des 2 joueurs ont été considérées comme perdues (score : 8-6 au lieu de 11-3).

 # 3ème journée
¤ D4N : US NONAISIENNE 1 n'avait aucun joueur licencié. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 14-0 et 0 point.

 # 4ème journée
¤ D1D : le capitaine de l'EPSG 3 pose des réserves sur le sol de la salle de l'UP ST MALOP (barre de seuil qui traverse les aires de jeu). Ces réserves ne sont pas recevables car déposées à la fin de la rencontre. Néanmoins, à la demande de son président, un courrier est envoyé au club de ST MALO pour lui permettre de négocier avec la mairie le remplacement du sol.
¤ D3G : AVENIR LIEURON 1 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 2-12 au lieu de 3-11).
¤ D4N : US NONAISIENNE 1 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 8-6 au lieu de 11-3).

 # 5ème journée
¤ D3G : AVENIR LIEURON 1 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 1-13 au lieu de 2-12).

 # 6ème journée
¤ D2C : AL BRUZ 2 a fait jouer 2 joueurs brûlés. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 14-0 et 0 point.

 # 7ème journée R.A.S

- Il y a très peu de litiges au cours de cette phase. Il est toutefois à noter le manque évident de bonne volonté de la NONAISIENNE pour faire ses licences. En effet, malgré plusieurs relances, les premières licences n'ont été faites qu'après la 3ème journée.
- Michel KERISIT fait part à la CSD des montées et descentes à mi-saison et notamment du fait qu'il n'y a qu'une descente de régionale et que les 2 premiers des poules de D2 du mardi et du vendredi ont refusé la montée en D1 afin de ne pas avoir à jouer le samedi. Celles-ci seront communiquées aux clubs dans le prochain 35 infos TT.
- La CSD félicite l'équipe 2 féminine du CPB RENNES, ainsi que les équipes masculines de l'ENTENTE VERN/CHATEAUGIRON 1 et MONTFORT TT 2 qui accèdent à la nationale 3. En 2ème phase, il y aura donc 10 équipes d'Ille et Vilaine (7 en masculin et 3 en féminine) à évoluer en nationale .

4) <u>Réforme du championnat par équipes</u>

- Michel KERISIT fait le point sur les différentes réactions suscitées par la réforme du championnat par équipes. Il s'agit pour le moment essentiellement de bruit de couloirs ; mais il y a tout de même eu 4 courriers d'envoyés au comité. Les 2 premiers, envoyés après seulement une journée par un joueur du vendredi et un du mardi, réclament de disputer les 18 parties. Les 2 autres, envoyés par des clubs du vendredi, demandent également à disputer les 18 parties. D'une manière générale, les différentes remarques, émanant presque exclusivement de personnes qui jouaient déjà à 4 la saison dernière, tendent essentiellement vers un retour aux 18 parties. En revanche, les joueurs satisfaits de cette réforme soulignent essentiellement le gain de temps qu'a occasionné cette réforme.
- La CSD décide d'organiser un sondage en 2ème phase, en soulignant bien qu'une absence de réponse sera considérée comme une réponse positive en faveur de la réforme.

5) <u>Epreuves individuelles : point sur le début de saison</u>

- La participation au critérium fédéral est en légère baisse cette année avec environ 420 inscrits pour le moment. La situation continue à se dégrader en féminines puisqu'il n'y avait, toutes catégories confondues en départementale, que 4 filles au 1er tour et 3 au 2ème tour.
- Le championnat d'Ille et Vilaine vétérans s'est très bien déroulé à BRECE avec une légère baisse du nombre de participants : 11 équipes et 43 joueurs en individuel.

6) <u>Règlements</u>

- Michel KERISIT informe la CSD qu'il a complété le règlement du critérium fédéral qui a été envoyé aux clubs et aux juge-arbitres en début de saison, ceci afin de préciser l'organisation sportive des tableaux de D1.
- Le règlement des finales départementales par classements doit être modifié pour se mettre en conformité avec le règlement national. En effet, les joueurs ne sont plus placés dans les poules par tirage au sort intégral, mais dans l'ordre décroissant des points licences des joueurs.

7) <u>Questions diverses</u>

- Michel KERISIT fait part aux membres de la CSD du problème posé par le club de GEVEZE qui a organisé un tournoi non homologué et l'a diffusé à tous les clubs du département. Il leur communique les explications données par le club suite au courrier qu'il leur a envoyé. La CSD décide d'appliquer l'amende prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le responsable de la CSD
Michel KERISIT